



MEMO / NOTE DE SERVICE

Information previously distributed / Information déjà distribuée

TO: Mayor and Members of Council

DESTINATAIRES : Maire et membres du Conseil

FROM: Tammy Rose, Director
Water Services
Public Works & Environmental Services
Department

Contact:
Ian Douglas, Engineer,
Water Quality / Public Works &
Environmental Services Department
613-580-2424 extension 22128
ian.douglas@ottawa.ca

EXPÉDITRICE : Tammy Rose
Directrice des Services d'eau
Direction générale des travaux publics
et de l'environnement

Personne-ressource :
Ian Douglas, ingénieur, Direction de la
qualité de l'eau potable / Direction
générale des travaux publics et de
l'environnement
Téléphone : 613-580-2424, poste 22128
ian.douglas@ottawa.ca

DATE: March 29, 2018

29 mars 2018

FILE NUMBER/NUMÉRO DU DOSSIER : ACS2018-PWE-GEN-0011

SUBJECT: MUNICIPAL DRINKING WATER SYSTEMS – 2017 SUMMARY REPORTS

**OBJET : RÉSEAUX MUNICIPAUX D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE –
RAPPORTS SOMMAIRES DE 2017**

La présente note de service vise à présenter, aux membres du Conseil municipal, les rapports sommaires relatifs à chacun des sept réseaux municipaux d'alimentation en eau potable dont la Ville est le propriétaire ou l'exploitant. Ces rapports portent sur la conformité de ces réseaux à la réglementation pour l'année 2017. Ils sont reproduits ci-joint dans les documents 1 à 7.

Conformément au *Règlement de l'Ontario 170/03*, adopté en vertu de la *Loi de 2002 sur la salubrité de l'eau potable*, la Ville doit établir chaque année un rapport sommaire sur chacun des réseaux résidentiels municipaux d'eau potable et le faire suivre aux membres du Conseil municipal au plus tard le 31 mars de l'année civile suivante. Les rapports ci-joints, qui répondent à cette exigence, ont trait aux réseaux municipaux d'eau potable suivants, dont la Ville d'Ottawa est propriétaire ou exploitant :

- l'usine de purification de l'eau de Britannia et son réseau central de distribution d'eau potable;
- l'usine de purification de l'eau de l'île Lemieux et son réseau central de distribution d'eau potable;
- le réseau d'eau potable de Carp;
- le réseau d'eau potable de Richmond (Kings Park);
- le réseau d'eau potable de Munster Hamlet;
- le réseau d'eau potable de Greely (Shadow Ridge);
- le réseau d'eau potable de Vars.

Ces rapports répondent également aux exigences imposées aux propriétaires des réseaux municipaux d'eau potable, qui doivent être « informés » dans le cadre de leurs obligations à l'égard du degré de diligence requis (article 19 de la *Loi de 2002 sur la salubrité de l'eau potable*). Ce degré de diligence oblige les propriétaires des réseaux municipaux à faire preuve de soin, de diligence et de compétence.

Réglementation des réseaux municipaux d'eau potable en Ontario

En Ontario, les réseaux municipaux d'eau potable sont régis par les lois provinciales et sont réglementés par le ministère de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique (MEACC). En vertu des pouvoirs conférés par la *Loi de 2002 sur la salubrité de l'eau potable*, on a adopté, ces dernières années, plusieurs règlements essentiels portant sur tous les aspects de l'alimentation municipale en eau potable, notamment les exigences en matière de traitement, les normes de qualité, la fréquence du prélèvement des échantillons, l'exploitation et l'entretien, les compétences dont doivent justifier les exploitants, les permis d'exploitation, les essais en laboratoire, les inspections, les rapports et les avis publics.

Les directives réglementaires portant sur tous les réseaux municipaux d'eau potable sont issues à la fois des permis d'exploitation des réseaux municipaux d'eau potable, les autres permis, des arrêtés des agents provinciaux et des rapports d'inspection annuelle du MEACC. Les rapports sommaires (ci-joints) donnent un aperçu des

exigences réglementaires applicables à chacun des réseaux d'eau potable et font état dans la mesure dans laquelle les règlements ont été respectés en 2017. Ces rapports comprennent aussi un tableau récapitulatif des résultats des analyses de l'eau potable et font état du volume d'eau produit en 2017. Ils indiquent aussi toutes les exigences réglementaires qui n'ont pas été respectées durant l'année et les mesures correctives adoptées pour intervenir dans chaque incident. Voici un aperçu des constatations faites dans l'établissement de ces rapports.

Exigences relatives aux permis municipaux d'eau potable

Depuis 2009, les réseaux municipaux d'eau potable font appel à un système de gestion de la qualité complet qui est obligatoire en Ontario dans le cadre de la *Loi de 2002 sur la salubrité de l'eau potable*. Le Système de gestion de la qualité de l'eau potable (SGQEP) est constitué de 21 éléments portant sur tous les aspects de l'approvisionnement en eau potable, notamment l'exploitation et l'entretien des usines, l'évaluation des risques, l'analyse de la qualité de l'eau, la formation du personnel, la documentation et l'amélioration continue.

La Ville d'Ottawa est titulaire d'un permis de réseau municipal d'eau potable (PRMEP) à jour et en règle pour chacun de ses réseaux d'eau potable. Délivrés pour une durée de cinq ans, les PRMEP sont constitués des éléments suivants :

- Permis de prélèvement de l'eau;
- Permis d'aménagement de station de production d'eau potable;
- Plan d'exploitation;
- Organisme d'exploitation agréé;
- Plan financier.

Dans le cadre du processus de renouvellement de ce permis, la Ville doit aussi déposer un plan financier faisant état de ses projections financières sur dix ans pour les Services d'eau. Le 28 février 2018, le Conseil municipal a approuvé le Plan financier (ACS2018-CSD-FIN-0002). La Ville d'Ottawa est un organisme d'exploitation agréé depuis 2011 et renouvelle son agrément grâce à des vérifications externes annuelles. La vérification externe la plus récente confirme que nos réseaux d'eau potable respectent parfaitement la Norme de gestion de la qualité du MEACC. Le 2 octobre 2017, la Ville a renouvelé son agrément par l'entremise de NSF International Strategic Registrations Ltd. Puisque les PRMEP arrivent à expiration en juin 2019, le personnel de la Ville déposera d'ici le 15 décembre 2018 les demandes de renouvellement de ces permis.

Dans l'ensemble, ces mesures permettent de veiller à fournir au public de l'eau potable salubre.

Arrêtés des agents provinciaux

Aucun arrêté d'agent provincial n'a été rendu pour les réseaux municipaux d'eau potable.

Inspections annuelles du MEACC

Dans le cadre des règlements sur l'eau potable, le MEACC inspecte chaque année tous les réseaux municipaux d'eau potable. Ces inspections détaillées, qui portent sur un volume considérable de documents et de registres obligatoires, mettent l'accent sur la conformité à la réglementation, sur l'exploitation des usines, sur les pratiques en vigueur sur le terrain, sur les relevés de données, sur l'accréditation à titre d'exploitant, sur la tenue des dossiers et sur les pratiques de gestion de l'année d'exploitation précédente.

Le tableau ci-après donne un aperçu des résultats de cette inspection annuelle pour 2017, en tenant compte de tous les arrêtés des agents provinciaux, des problèmes de non-conformité ou des problèmes relatifs aux pratiques exemplaires, ainsi que des notes définitives de l'inspection. La Ville a reçu, le 8 mars 2018, les rapports d'inspection définitifs pour les sept réseaux d'eau potable. Ces rapports indiquent qu'il n'y a eu aucun arrêté provincial, aucun problème de conformité ni aucune recommandation de pratiques exemplaires et qu'une note définitive d'inspection de 100 % a été attribuée à tous les systèmes. Cette note définitive est calculée d'après le risque à partir d'une centaine de questions réglementaires appartenant à 15 catégories. Il est utile de signaler que pour les cinq dernières années de suite, les réseaux municipaux d'eau potable d'Ottawa ont mérité des notes définitives d'inspection de 100 %.

Tableau 1 Sommaire des résultats de l'inspection annuelle du MEACC

Réseau	Date de l'inspection	Arrêtés des agents provinciaux	Problèmes de non-conformité	Problèmes de pratiques exemplaires	Note définitive d'inspection
Britannia	Le 22 janv. 2018	0	0	0	100 %
Lemieux	Le 17 janv. 2018	0	0	0	100 %
Carp	Le 14 sept. 2017	0	0	0	100 %
Kings Park	Le 14 sept. 2017	0	0	0	100 %
Munster	Le 14 sept. 2017	0	0	0	100 %
Shadow Ridge	Le 16 janv. 2018	0	0	0	100 %
Vars	Le 16 janv. 2018	0	0	0	100 %

Tour d'horizon

Nous sommes heureux de vous apprendre qu'à la lumière d'un examen rigoureux des permis en vigueur et des inspections détaillées menées par le MEACC pour tous les réseaux d'eau potable qu'elle exploite, la Ville a pu fournir de l'eau potable salubre pendant toute l'année 2017. Dans la préparation des rapports sommaires, le personnel technique s'est penché sur 35 séries d'exigences réglementaires pour chacun des sept réseaux municipaux d'eau potable. D'après cet examen, on a relevé quatre problèmes de non-conformité : deux incidents s'expliquaient par une panne imprévue des analyseurs de la turbidité des filtres dans les centrales de traitement; un incident se rapportait au mauvais fonctionnement d'une vanne raccordée à une conduite d'eau principale; et un incident a été causé par une mesure journalière courante du chlore qui n'avait pas été prélevée dans le réseau de distribution d'un puits. Dans tous les cas, le personnel a pris les mesures voulues et a déclaré les incidents au MEACC et à Santé publique d'Ottawa. Dans le cadre du Système de gestion de la qualité, chaque incident a été examiné par le personnel de l'exploitation afin de cerner les mesures à prendre pour éviter que ces problèmes se produisent de nouveau. On a jugé que ces problèmes de non-conformité étaient mineurs et les mesures prélevées sur le terrain et dans le traitement de l'eau ont révélé que la qualité de l'eau n'avait pas été touchée pendant ces incidents. Pour de plus amples renseignements sur ces points de non-conformité, nous vous invitons à consulter la section 6.0 du rapport sommaire sur chaque réseau.

Dans l'ensemble, les constatations des rapports confirment que la Ville d'Ottawa continue d'approvisionner ses résidents en eau potable fiable et de grande qualité.

Si vous avez des questions, je vous invite à communiquer avec moi par téléphone (613-580-2424, poste (23931) ou par courriel (tammy.rose@ottawa.ca).

Tammy Rose,
Directrice, Services d'eau
Direction générale des travaux publics et de l'environnement

- c. c. Équipe de la haute direction
 - Directrice générale, Direction générale des travaux publics et de l'environnement
 - Directrice, Relations avec les médias et Information au public
 - Gestionnaire de programme, Relations et communications médiatiques
 - Équipe de direction de la Direction générale des travaux publics et de l'environnement
 - Médecin en chef en santé publique, Santé publique Ottawa
 - Gestionnaire, Environnement et Protection de la santé, Santé publique Ottawa

PIÈCES JUSTIFICATIVES

- | | |
|------------|--|
| Document 1 | Rapport sommaire de 2017 pour Britannia et le réseau de distribution d'eau |
| Document 2 | Rapport sommaire de 2017 pour le système de puits de Carp |
| Document 3 | Rapport sommaire de 2017 pour le système de puits de Kings Park |
| Document 4 | Rapport sommaire de 2017 pour l'île Lemieux et le réseau de distribution d'eau |
| Document 5 | Rapport sommaire de 2017 pour le système de puits de Munster |
| Document 6 | Rapport sommaire de 2017 pour le système de puits de Shadow Ridge |
| Document 7 | Rapport sommaire de 2017 pour le système de puits de Vars |